

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 732

6 octobre 2000

SOMMAIRE

AH Holding S.A.H., Luxembourg	page 35128	Moldau Investment Holdings S.A., Luxembourg . .	35102
(12th) August Holdings S.A.H., Luxembourg	35121	Moselle Bois, S.à r.l., Grevenmacher	35104
(The) Big Eagle S.A., Luxembourg	35108	Multigold, Sicav, Luxembourg	35101
(Les) Electriciens S.A., Windhof	35100	Nemea Immobilière S.A., Luxembourg	35104
Fondation du Souvenir et de l'Amitié, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	35118	Naschtquakert, S.à r.l., Luxembourg	35105
Groupement Pétrolier Luxembourgeois, A.s.b.l., Luxembourg	35119	Naus Management Holding S.A., Luxembourg . . .	35105
I.B.C. Luxembourg S.A., International Business Consultants S.A., Luxembourg	35093	New Player's Sports, S.à r.l., Foetz	35106
IBI Fund, Sicav, Luxembourg	35090	Nippon Assets Investments S.A., Luxembourg . . .	35106
Icarus S.A.	35090	Noemi International S.A., Luxembourg	35105
IHC Immobilien AG, Luxembourg	35090	Nora International Investment Company S.A., Luxembourg	35106
Immover S.A., Luxembourg	35092	Nordic Employer's Mutual Insurance Association, Luxembourg	35108
Insamguk Investment S.A., Luxembourg	35108	Pizza Inn, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35109
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	35090	Proforlux S.A., Luxembourg	35109
Inter Protect, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35094	Protec International S.A., Luxembourg . . . 35109, 35110	
International Vendors S.A., Luxembourg	35094	Racis Holding S.A., Luxembourg	35110
Intertel S.A., Luxembourg	35092, 35093	Radicylon Luxembourg S.A., Luxembourg	35111
Janus Corporation S.A., Luxembourg	35091	Reinvest S.A., Luxembourg	35111
J.J.I. International S.A., Luxbg 35994, 35995,	35096	Rembrandt S.A., Luxembourg	35114
Kaberlaba S.A., Luxembourg	35096	RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No. 1), S.à r.l., Luxembourg	35114
Kagi S.A., Luxembourg	35097	Sacma Finance S.A.H., Luxembourg 35111, 35113	
KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxembourg	35099	Savara & Partners S.A.	35114
KBC Districlick, Sicav, Luxembourg	35099	SmithKline Beecham Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	35135
KBC Renta, Sicav, Luxembourg	35099	Socgen International, Sicav, Luxembourg	35113
Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	35099	Talea S.A., Luxembourg	35092
Liberbourg S.A., Luxembourg	35096, 35097	Team Venture Capital Holding S.A., Luxembg . . .	35092
Ligapa S.A., Luxembourg	35100	Teamlux Holding S.A., Luxembourg 35135, 35136	
Limonta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	35101	Tennyson Holding S.A., Luxembourg	35108
Logan Investment S.A., Luxembourg	35098	T.T.P., S.à r.l., Tone Temple Productions, Luxem- bourg	35114
Loke S.A., Luxembourg	35101	Vigraf Investment Co. S.A., Luxembourg	35115
Maba, S.à r.l., Luxembourg	35101	Vontobel Fund, Senningerberg 35115, 35117	
Maconlux, S.à r.l., Luxembourg	35103	Voyages Wasteels, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35117
Malibu, S.à r.l., Luxembourg	35102	Weigerding S.A. International, Foetz	35118
Medeq Holding S.A., Luxembourg	35103	Wigre S.A., Luxembourg	35109
Merami Holding S.A., Luxembourg	35100	(M.) Zanetti International S.A., Luxembourg	35102
Milioni International S.A., Luxembourg	35104		

IBI FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.036.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 25 January 2000

- Messrs Francesco Cuzzocrea, Dr Michael Matthias Hunziker, Dr Gigi Martinoli and André Schmit, except Dr. Remi-Felix Notter, who resigned on 30 June 1999, are re-elected as Directors for the ensuing year.
- ERNST & YOUNG is re-elected as Authorized Independent Auditor for the ensuing year.

Certified true extract
For IBI FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32401/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

ICARIUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.738.

Le siège de la société ICARIUS S.A. (R. C. Luxembourg B 49.738) est dénoncé avec effet au 23 mai 2000.
Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné de leurs fonctions respectives en date du 23 mai 2000.

Pour publication conforme
Pour réquisition
FARGO LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32402/751/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

IHC IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.184.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 mai 1997, acte publié au Mémorial C, n° 440 du 12 août 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 15 mai 2000, dont des extraits sont en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32403/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.234.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 7 juin 2000

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Bureau

L'Assemblée procède à la nomination de son bureau.

Est appelé à la fonction de Président Claude Beffort.

Est appelé à la fonction de Secrétaire Jean-Jacques Druart.

Est appelé à la fonction de Scrutateur Christian Tailleur.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence ci-après annexée, signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 45.000 actions sur un total de 45.000 sont présentes ou valablement représentées.

2. Que tous les actionnaires étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, acceptent de voter sur l'ordre du jour.

3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'Entreprises.
4. Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Résolutions

1. L'Assemblée se voit proposer les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises. Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée se voit proposer les comptes annuels au 31 décembre 1999 et se voit proposer l'affectation des résultats comme reportée ci-dessous

Proposition d'Affectation des Bénéfices au 31 décembre 1999

Perte reportée au 31/12/98	EUR	- 291.190,41
Profit de l'exercice au 31/12/99	EUR	317.798,10
Résultat net au 31/12/99	EUR	26.607,69
Allocation à la réserve légale 5%	EUR	1.330,38
Report à nouveau	EUR	25.277,31

Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 1999 ainsi que l'affectation des bénéfices.

3. L'Assemblée se voit proposer de décharger les administrateurs et le réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 1999. Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix la décharge aux administrateurs et au réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 1999.

4. Pas de divers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau signent le présent procès-verbal.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32410/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

JANUS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.030.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue en date du 2 mai 2000*

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir le 1^{er} lundi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Cattaneo Remo, consultant, demeurant à Lugano, Suisse;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32419/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

IMMOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 80, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 44.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 80, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32407/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TALEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.815.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
tenue en date du 2 mai 2000
Deuxième résolution*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 1^{er} lundi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32526/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TEAM VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.641.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg le 16 mars 2000

L'Assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Dierk Behrmann
- Monsieur Carsten Behrmann
- Monsieur Kunibert Schreiber

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(325312/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

INTERTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.211.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Signature
Un Mandataire

(32414/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

INTERTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.211.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2000.

Signature
Un Mandataire

(32415/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

INTERTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.211.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
de la société en date du 3 avril 2000 à 17.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 96.508,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau LUF 96.508,-
- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 980.207,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Affectation à une réserve légale LUF 38.182,-
 - Report à nouveau LUF 942.025,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32416/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

**I.B.C. LUXEMBOURG S.A., INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22/24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.863.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mai 2000

1. L'Assemblée Générale acte les démissions de Messieurs Christophe Fawcus Lovell Legge et David Vernon Lemaître de leurs fonctions d'Administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.
2. L'assemblée décide de nommer administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:
 1. La société de droit suisse I.B. CONNECTIONS S.A., ayant son siège social au 31, quai du Mont-Blanc à CH-1201 Genève.
 2. La société de droit belge I.B. CONSULTANTS (BELGIUM) S.A., ayant son siège social au 85, rue Washington à B-1050 Bruxelles.
 Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.
3. L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:
22/24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs. Le Receveur (signé): J. Muller.
(32411/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

INTERNATIONAL VENDORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.296.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue en date du 2 mai 2000*

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir le 1^{er} lundi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Benedini Ernesto, avocat, demeurant à Lugano, Suisse;
- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32412/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

INTER PROTECT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.
H. R. Luxemburg B 72.194.

—
Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 10. Mai 2000 wird die Zahl der Geschäftsführer auf zwei erhöht. Zur weiteren Geschäftsführerin wird ernannt:

Frau Dita Rugova, In den Auwiesen 53, D-68723 Oftersheim.

Die Geschäftsführer sind unabhängig voneinander, einzeln jeder für sich, zeichnungsberechtigt und zur Tätigkeit von geschäftlichen Transaktionen berechtigt.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32413/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

J.J.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 43.126.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sheik Mohammed Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Khalid Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Administrateurs

(32420/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

J.J.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 43.126.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sheik Mohammed Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Khalid Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Administrateurs

(32421/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

J.J.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 43.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sheik Mohammed Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Khalid Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Administrateurs

(32422/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

J.J.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 43.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sheik Mohammed Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Khalid Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Patrick Rochas

et le mandat de commissaire aux comptes de:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Administrateurs

(32423/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

J.J.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 43.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sheik Mohammed Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Khalid Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Administrateurs

(32424/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

J.J.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 43.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sheik Mohammed Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Khalid Bin Issa Al Jaber;
- Monsieur Patrick Rochas,

et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Administrateurs

(32425/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

KABERLABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.874.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 mai 2000

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir le 3^e mardi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32426/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LIBERBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.155.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

(32438/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LIBERBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.155.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la société, le lundi 13 septembre 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande des Administrateurs Monsieur Reno Tonelli et Madame Vania Baravini, de ne pas renouveler leur mandat d'administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant 32, rue J. G. de Cicignon à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant 18, rue du Verger à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant 1, rue Charles Martel à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2000.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi

P. Bouchoms

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32439/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LIBERBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.155.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la société, le 13 septembre 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte que l'assemblée générale statutaire, qui s'est tenue en date du 13 septembre 1999, a décidé de nommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Sergio Vandi en qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Sergio Vandi déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi

R. Szymanski

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32440/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

KAGI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.155.

L'an deux mille, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme KAGI S.A., établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 54.155,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 3 juin 1996.

La séance est ouverte à dix (10.00) heures, sous la présidence de Monsieur Guy Fassbender, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Esthère Kolbet, employée privée, demeurant à Everlange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Dissolution et mise en liquidation de la société.
- b) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- c) Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital souscrit de la société est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV) Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme liquidateur COWLEY, ENTREPRISES LIMITED, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ vingt et un mille (21.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quinze (10.15).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fassbender, E. Kolbet, J. Claeys, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2000, vol. 509, fol. 44, case 6. – Reçu 500,- francs.

*Le Receveur (signé):*G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 juin 2000.

J. Gloden.

(32427/213/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LOGAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.470.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue en date du 2 mai 2000*

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir le 1^{er} lundi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32443/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.357.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2000

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, est réélue comme réviseur d'entreprises, pour un nouveau terme de trois ans.

Certifié sincère et conforme
Pour KB LUX MONEY MARKET FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32428/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

KBC DISTRICLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.496.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 10 décembre 1999

- La cooptation du 9 juillet 1999 de Monsieur Ignace Temmerman comme Administrateur en remplacement de Monsieur Baudouin Harmant est ratifiée.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBC DISTRICLICK, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32429/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

KBC RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.696.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 10 décembre 1999

- La cooptation de Monsieur Daniel van Hove comme Administrateur en remplacement de Monsieur Wim van Mulders, décidée le 26 février 1999, est ratifiée.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBC RENTA, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32430/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.870.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 7 October 1999

- Messrs Cesare Sagramoso, Carlo Camperio Ciani et Gianluigi Sagramoso are re-elected as Directors for a new statutory term of six years, ending at the Annual General Meeting of 2005.

- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg (formerly FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG) is re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of six years, ending at the Annual General Meeting of 2005.

Certified true extract
For LEMANIK ASSET MANAGEMENT
LUXEMBOURG S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32432/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LES ELECTRICIENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 70.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 9 juin 2000, vol. 136, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Signatures.

(32434/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LES ELECTRICIENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 70.836.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, tenue le 29 mai 2000 à Windhof, que le bilan de l'exercice 1999 a été accepté à l'unanimité.

Il a été acté que le capital a été entièrement libéré en date du 26 mai 2000.

Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes et reconduisent leur mandat pour l'exercice suivant.

Pour inscription
- réquisition -
modification
Signature

Enregistré à Capellen, le 9 juin 2000, vol. 136, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32433/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LIGAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.231.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 351, du 29 décembre 1984, modifiée par-devant le même notaire, en date du 25 février 1987, acte publié au Mémorial C, n° 151 du 25 mai 1987, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Bascharage (agissant en remplacement de M^e Frank Baden), acte publié au Mémorial C, n° 724 du 29 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIGAPA S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(32441/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 15 mai 2000 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32453/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, volume 124S, folio 57, case 2, que la société LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(32442/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

LOKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 13 juin 2000, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

*Pour la société
Signature
Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32444/779/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MABA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: LUF 1.251.000.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.564.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des gérants du 9 juin 2000 que le siège de la société est transféré à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Pour extrait conforme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32447/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MULTIGOLD, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable en liquidation.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.892.

—
Le contrat de domiciliation, daté du 1^{er} mars 1994, a été résilié avec effet au 11 avril 2000.

*Pour extrait conforme
MULTIGOLD, SICAV
en liquidation*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32460/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 95, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2000.

M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A.
Signature

(32445/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 2000

Messieurs Zanetti Massimo, Wirz Adrien Pierre Eric, de Bernardi Angelo, Schaus Adrien sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme
M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32446/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MALIBU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.627.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des Associés du 15 mai 2000 et soumis à l'enregistrement en date du 15 juin 2000, vol. 537, fol. 80, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2000.

M. Quiniou
Gérant

(32450/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MOLDAU INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 50.842.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2000, vol. 537, fol. 65, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 avril 2000

Le siège social est transféré au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2000

A été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Jos Hellers:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.

A été nommée commissaire aux comptes, pour la même période, en remplacement de Monsieur Emile Kremer:

CHECK CORP., avec siège social à Alofi, Niue.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

(32458/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MACONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 74, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 63.057.

Le bilan clos au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

(32448/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MACONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 74, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 63.057.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 mai 2000 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires de la société*

Monsieur le Président propose d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 1999 et pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999 qui présentent un résultat bénéficiaire de LUF 218.016,- et d'affecter 5 % de ce résultat bénéficiaire à la réserve légale; les 95 % restants, au report à nouveau.

Tous les actionnaires présents ou représentés décident d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 1999 et pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999 qui présentent un résultat bénéficiaire de LUF 218.016,- et d'affecter 5 % de ce résultat bénéficiaire à la réserve légale; les 95 % restants, au report à nouveau.

Pour publication
Pour extrait conforme et sincère
Pour MACONLUX, S.à r.l.
P. Sganzerla
Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32449/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MEDEQ HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.565.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 704 du 22 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

MEDEQ HOLDING
Société Anonyme
Signature

(32451/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MEDEQ HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.565.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2000 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs GianFranco Lusso, Robert Roderich et Luciano Dal Zotto, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2001.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Monsieur Guy Schosser, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour extrait conforme
MEDEQ HOLDING
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32452/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MILIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.043.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2000.

Un Mandataire
Signature

(32454/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MILIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.043.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
de la société en date du 1^{er} juin 2000 à 14.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 375.962,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau LUF 375.962,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme
Pour publication
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32455/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

MOSELLE BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6712 Grevenmacher, Badensgässel, 2.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2000, vol. 167, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wasserbillig, le 16 juin 2000.

(32459/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 41.332.

Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mai 2000

Le conseil décide:

- l'ouverture d'une succursale en Italie,
- de nommer Monsieur Pierre Desteffanis en tant que représentant légal de la succursale,
- de donner procuration à Madame Laura Gerosa pour représenter la société dans tous les actes nécessaires à la création de la succursale.

Pour réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32464/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NASCHTQUAKERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 228, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 34.989.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Signature.

(32461/500/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NAUS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 58.481.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 95, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

NAUS MANAGEMENT HOLDING S.A.

Signature

(32462/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NAUS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.481.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2000*

Monsieur de Bernardi Angelo, Mesdames Ries-Bonani Marie-Fiore et Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
NAUS MANAGEMENT HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32463/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NOEMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.089.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue en date du 13 juillet 2000*

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir le 2^e jeudi du mois de juillet 2001.

Administrateurs:

- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32466/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NIPPON ASSETS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.692.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 20 January 2000

- A dividend of JPY 4 per share for the financial year ended 30 September 1999 is declared to be paid on 31 January 2000 to the shareholders on record on 20 January 2000, ex-dividend date being 21 January 2000.
- Messrs James T. Laurenson, Neville L. A. Cook, Simon Coke, Rafik Fischer, David B. Nichol, Jan Vanden Bussche and Serge d'Orazio are re-elected as Directors for a new statutory term of one year.
- COMPAGNIE DE REVISION, member of ERNST & YOUNG, is re-elected as the Statutory Auditor for a new statutory term of one year.

Certified true extract
For NIPPON ASSETS INVESTMENTS
J. Vanden Bussche
Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32465/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NORA INTERNATIONAL INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 75.347.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NORA INTERNATIONAL INVESTMENT COMPANY S.A., qui a été tenue à Luxembourg, en date du 16 juin 2000, que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.

2) Monsieur Boctor Safwat Attalla, demeurant aux Pays-Bas, Madame Samira Malach Sadek, demeurant au Luxembourg, et Monsieur Mohamed Safwat Eldakroui Rizk Shahin, demeurant aux Pays-Bas, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Monsieur Miguel Munoz, de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED, démissionnaires avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

Pour extrait conforme
M. Munoz

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32467/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NEW PLAYER'S SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- Madame Nicole Porcedda-Trela, commerçante, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 2, rue du Pré.
- 2.- Madame Mireille Trela, épouse de Monsieur Albert Ominetti, commerçante, demeurant à F-54190 Villerupt, 51, rue des Peupliers.
- 3.- Monsieur Albert Ominetti, commerçant, demeurant à F-54190 Villerupt, 51, rue des Peupliers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de sport, de vêtements de sport et de loisir et ceci en gros et en détail comportant la vente sur les foires et les marchés.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NEW PLAYER'S SPORTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Foetz.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- francs) chacune.

Art. 7. Les (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit.

1.- Madame Nicole Porcedda-Trela, prénommée	60
2.- Madame Mireille Ominetti-Trela, prénommée,	20
3.- Monsieur Albert Ominetti, prénommé,	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,- francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Nicole Porcedda-Trela, prénommée, qui pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social est établi à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trela, M. Trela, A. Ominetti, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2000, vol. 418, fol. 79, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

A. Biel.

(32590/000/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

INSAMGUK INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 63.894.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(32409/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

NORDIC EMPLOYER'S MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Signature.

(32468/250/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TENNYSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.119.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 4 octobre 1999 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement au poste de Commissaire, la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32534/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

THE BIG EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.340.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
tenue en date du 2 mai 2000
Deuxième résolution*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 1^{er} lundi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32536/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

WIGRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.604.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2000 que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32565/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

PIZZA INN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.132.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 9 juin 2000, vol. 136, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

Signature.

(32477/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

PROFORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32484/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

PROTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.856.

L'an deux mille, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise PROTEC INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg Numéro B 59.856, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 545 du 3 octobre 1997.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Nicolay, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, représentant le capital social de LUF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires et des membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

- Augmentation du capital par versement en espèces de trois millions (3.000.000) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille (3.500.000,-) francs luxembourgeois à six millions cinq cent mille (6.500.000) francs luxembourgeois par émission et création de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;

- Souscription à parts égales et libération en espèces à l'augmentation de capital;

- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 6.500.000,- (six millions cinq cent mille francs luxembourgeois) par l'émission et la création de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 3.000 (trois mille) actions nouvelles les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Intervention, Souscription, Libération

Ensuite sont ici intervenus les actionnaires actuels, prénommés, lesquels ont déclaré souscrire aux 3.000 (trois mille) actions nouvelles, au prorata de leur participation respective dans le capital social de la société, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En vertu de ce qui précède, l'article trois des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille (6.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la société à la suite du présente acte sont estimés approximativement à soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée sur la dernière résolution.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Nicolay, H. Janssen, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 44, case 10. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(32488/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

PROTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.856.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32489/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

RACIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.835.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 mai 2000**Deuxième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le 2ème mardi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32491/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

**RADICINYLON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. TEXPRO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.641.

RECTIFICATIF

Le conseil d'administration réuni à Luxembourg le 22 mars 2000, a constaté qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 13 décembre 1999, approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1998. Il s'avère qu'au lieu d'une perte enregistrée il s'agissait d'un bénéfice d'ITL 319.521.772,-. Les administrateurs ont décidé d'affecter les résultats comme suit:

- Bénéfice de l'exercice ITL 319.521.772,-
- Affectation réserve légale ITL 5.903.846,-
- Report à nouveau ITL 313.617.926,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32492/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

REINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.217.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 8 mai 2000 à Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste de commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste de commissaire FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme
Administrateurs
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32493/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

SACMA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.780.

In the year two thousand, on the twenty-sixth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SACMA FINANCE S.A., a société anonyme holding, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, trade register Luxembourg section B number 51780, incorporated by a deed dated on July 10, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 507 of the October 4, 1995;

and whose Articles of Association have been amended by a deed on December 22, 1995, published in the Mémorial C, number 138 of March 20, 1996, on September 18, 1996, published in the Mémorial C, number 635 of December 7, 1996, on June 16, 1999, published in the Mémorial C, number 656 of August 30, 1999, on June 25, 1999, published in the Mémorial C, number 763 of October 10, 1999 and on April 6, 2000, in progress of publication in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Paulo Lopes, employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares having each a par value of EUR 1,000 (one thousand Euros), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Share capital reduction by EUR 3,000,000 (three million Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 10,000,000 (ten million Euros) to EUR 7,000,000 (seven million Euros), by way of reimbursement to the shareholders of an amount of EUR 300 (three hundred Euros) of the nominal value of each share.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide unanimously what follows:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 3,000,000 (three million Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 10,000,000 (ten million Euros) to EUR 7,000,000 (seven million Euros), by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding and by reduction of the nominal value of each share by bringing it to EUR 700 (seven hundred Euros).

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C.

Second resolution

Consequently to the conversion into Euros, the meeting decides to fix the authorised capital at EUR 21,000,000 (twenty-one million Euros).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at EUR 7,000,000 (seven million Euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares having each a par value of EUR 700 (seven hundred Euros).»

«**Third paragraph.** The authorised capital is fixed at EUR 21,000,000 (twenty-one million Euros), to be represented by 30,000 (thirty thousand) shares having each a par value of EUR 700 (seven hundred Euros).»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SACMA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.780, constituée suivant acte reçu le 10 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 4 octobre 1995;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 138 du 20 mars 1996, le 18 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 635 du 7 décembre 1996, le 16 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 656 du 30 août 1999, le 25 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 763 du 10 octobre 1999 et le 6 avril 2000, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paulo Lopes, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) à EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros), par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 300,- (trois cents Euros) de la valeur nominale de chaque action.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) à EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction de la valeur nominale de chaque action en la ramenant à EUR 700,- (sept cents Euros) par action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, au remboursement aux actionnaires et à la réduction de la valeur nominale partout où il appartient.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

En conséquence de la conversion en Euros, l'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 21.000.000,- (vingt et un millions d'Euros).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 700,- (sept cents Euros) chacune.»

«**Troisième paragraphe.** Le capital autorisé est fixé à EUR 21.000.000,- (vingt et un millions d'Euros), qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 700,- (sept cents Euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Lopes, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 124S, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(32497/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

SACMA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.780.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32498/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

SOCGEN INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.838.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 439 du 6 septembre 1996.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCGEN INTERNATIONAL FUND
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Luxembourg

La Banque Dépositaire

Signatures

(32519/045/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

REMBRANDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.330.

—
*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires, tenue en date du 2 mai 2000*

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le 1^{er} lundi du mois de mai 2001.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32495/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.467.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

Signature.

(32496/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

SAVARA & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.339.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 9 juin 2000:

- que le siège de la société est transféré à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Pour extrait conforme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 90, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32499/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

T.T.P., S.à r.l., TONE TEMPLE PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 47.065.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société WALTZING PARKE PRODUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 57.568,

ici représentée par ses associés Monsieur Gaston Waltzing, musicien, demeurant à Luxembourg et Madame Margaret Elisabeth Parke, musicienne, demeurant à Luxembourg,

Laquelle comparante, par ses associés, a exposé au notaire:

Qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée TONE TEMPLE PRODUCTIONS, S.à r.l., en abrégé T.T.P., S.à r.l. dont elle a présenté les documents de cessions afférents.

Qu'elle est donc la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée TONE TEMPLE PRODUCTIONS, S.à r.l., en abrégé T.T.P., S.à r.l., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.065, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 258 du 30 juin 1994,

Que ladite société a un capital social de 750.000,- LUF, divisé en 75 parts sociales de 10.000,- LUF chacune.

Que la comparante WALTZING PARKE PRODUCTIONS, S.à r.l., prénommée, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que l'activité de la société ayant cessé, la comparante par ses associés, a déclaré dissoudre purement et simplement la société à responsabilité limitée TONE TEMPLE PRODUCTIONS, S.à r.l., en abrégé T.T.P., S.à r.l. à partir de ce jour, et qu'ainsi l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble; que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société.

Que l'associée unique s'engage, finalement, à faire conserver les livres et les documents de la société à L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Waltzing, M. E. Parke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 124S, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 juin 2000.

P. Decker.

(32541/206/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

VIGRAF INVESTMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.664.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 5 juin 2000

Le siège social de la société est transféré du 26, route d'Arlon, L-1140 aux 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, le 5 juin 2000.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32554/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

VONTOBEL FUND.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

In the year two thousand, on the thirty-first day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VONTOBEL FUND, with its principal office in Senningerberg, incorporated by a deed established by Maître Camille Hellinckx on the 4th October, 1991. The Articles of Incorporation of the Fund have been amended by an extraordinary general meeting held on 13th June, 1994 which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12th July, 1994 and by an extraordinary general meeting held on 24th June, 1998 which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29th September, 1998.

The meeting was presided by Mrs Anne-Marie Phipps, employee, residing in Sandweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie Daubet, private employee, residing in Colmar-Berg.

The chairman appointed as scrutineer Mrs Sonia Morin, private employee, residing in Lexy (F).

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The extraordinary general meeting convened for 28th March 2000 could not validly deliberate for lack of quorum, and that the present extraordinary general meeting was reconvened by notices sent by mail on 4th May, 2000 and published in the Mémorial, Luxemburger Wort and Tageblatt on 28th April and 15th May 2000.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III) No quorum is required and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.

IV) The agenda of the meeting is the following:

«Amendment of article 10 of the Articles of Incorporation in order to set the date of the annual general meeting of shareholders on the last Tuesday of the month of March.»

V) It appears from said attendance list that 39.9 % (thirty-nine point nine per cent) of the 19,137,956 shares in circulation are present or represented at the extraordinary general meeting. The present meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

Single resolution

The meeting decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of March at 11.00 a.m.

If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

The above resolution was approved as follows:

For: 100 %

Against: zero (0)

Abstained: zero (0)

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Mai.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom VONTOBEL FUND, mit Gesellschaftssitz in Senningerberg, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Camille Hellinckx am 4. Oktober 1991, statt. Die Satzung des Fonds wurde durch eine außerordentliche Generalversammlung am 13. Juni 1994 abgeändert, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 12. Juli 1994 veröffentlicht wurde und durch eine außerordentliche Generalversammlung am 24. Juni 1998 abgeändert, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 29. September 1998 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung fand statt unter dem Vorsitz von Frau Anne-Marie Phipps, Beamtin, wohnhaft zu Sandweiler.

Die Vorsitzende bestimmte zur Sekretärin Frau Sophie Daubet, Privatbeamtin, wohnhaft zu Colmar-Berg.

Die Vorsitzende bestimmte zum Aufsichtsbeauftragten Frau Sonia Morin, wohnhaft zu Lexy (F).

Nachdem der Vorstand der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte die Vorsitzende den Notar zu aktieren:

1) Die außerordentliche Generalversammlung, die zum 28. März 2000 einberufen wurde, war wegen mangelndem Quorum nicht beschlußfähig und die heutige außerordentliche Generalversammlung wurde durch Schreiben, die am 4. Mai 2000 verschickt und am 28. April 2000 und 15. Mai 2000 im Mémorial, Luxemburger Wort und Tageblatt veröffentlicht wurden, einberufen.

II) Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen.

III) Es ist kein Quorum notwendig und Beschlüsse über die Punkte auf der Tagesordnung müssen durch eine bestätigende Abstimmung von 2/3 der anwesenden oder vertretenen Aktien gefaßt werden.

IV) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

«Änderung von Artikel 10 der Satzung des Fonds, um die jährliche Generalversammlung der Aktionäre auf den letzten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres zu terminieren.»

V) Wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sind 39.9 % von den 19.137.956 im Umlauf befindenden Aktien, in der außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten. Diese Versammlung ist rechtmäßig einberufen worden und beschlußfähig.

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 10 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 10.** Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre findet gemäss der luxemburgischen Gesetzgebung am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg, am letzten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag kein Bankgeschäftstag, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Bankgeschäftstag verlegt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, sofern sich dies nach freiem Ermessen des Verwaltungsrats aufgrund von außergewöhnlichen Umständen als notwendig erweist. Sonstige Versammlungen der Aktionäre können an Ort und Zeitpunkt, wie in den diesbezüglichen Einberufungsschreiben angegeben, abgehalten werden.»

Es stimmten dafür: 100 %

dagegen: 0 (null)

Es enthalten sich: 0 (null)

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, wurde die gleiche daraufhin vertagt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, aktiert hiermit, daß auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hiervorliegende Ausfertigung in Englisch abgefaßt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt; auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text maßgebend sein.

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt, an dem Tag wie zu Beginn in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben die Mitglieder der Büros zusammen mit Uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet, indem kein anderer Aktionär beantragt hat, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: A.-M. Phipps, S. Daubet, S. Morin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 5CS, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(32558/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

VONTOBEL FUND.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32559/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

VOYAGES WASTEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 62A, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 7.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 15 juillet 1999

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(32560/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

VOYAGES WASTEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 62A, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 7.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 4 mai 2000

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(32561/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

VOYAGES WASTEELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 62A, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 7.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 4 mai 2000

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(32562/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

WEIGERDING S.A. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 69.841.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 18 mai 2000.

Signature.

(32564/500/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

FONDATION DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

COMPTE DE RESULTATS 1999

<i>Recettes</i>	LUF	LUF
Produits financiers		
Intérêts créditeurs		28.699
Compte courant	1.578	
Compte Bleu 1	26.024	
Compte Bleu 2	1.097	
Dividendes		<u>173.623</u>
Total produits financiers		202.322
Ventes		11.480
Total recettes		<u>213.802</u>
<i>Dépenses</i>		
Frais bancaires		948
Frais divers		17.504
Moins-value non réalisée sur placements		15.322
Total dépenses		<u>33.774</u>
Recettes moins dépenses		180.028
<i>Affectation du résultat</i>		
Résultat		180.028
Intérêts créditeurs Compte Bleu 2		<u>-1.097</u>
Résultat à affecter		178.931
Affectation au Fonds de réserve		17.893
Affectation au Fonds de bourse		161.038

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

<i>Actif</i>		
Placements		3.271.290
Banques		<u>2.272.139</u>
Total Actif		5.543.429
<i>Passif</i>		
Fonds de réserve		5.188.444
Fonds de bourse		<u>354.985</u>
Total Passif		5.543.429
<i>Actif net au 31 décembre 1998</i>		
Placements		3.334.454
Corrections de valeur		-47.842
Banques		<u>1.448.789</u>
Actif net		4.735.401
<i>Actif net au 31 décembre 1999</i>		
Placements		3.286.612
Corrections de valeur		-15.322
Banques		<u>2.272.139</u>
Actif net		5.543.429

Changement de l'actif net

Recettes moins dépenses	180.028
Dons	668.000
Diminution fonds de bourse	<u>-40.000</u>
Changement de l'actif net	808.028

BUDGET 2000

Recettes

Dons	250.000
Dividendes	140.000
Intérêts	7.000
Total	397.000

Dépenses

Frais financiers	10.000
Bourses d'études	112.000
Total	122.000
Résultat de l'exercice	275.000

Calcul du fonds de réserve

Fonds de réserve au 31/12/1998	4.502.551
Dons reçus en 1999	668.000
Affectation du résultat 1999	<u>17.893</u>
Fonds de réserve au 31/12/1999	5.188.444

Calcul du fonds de bourse

Fonds de bourse au 31/12/1998	232.850
Bourses payées en 1999	-40.000
Intérêts créditeurs sur compte d'épargne du Fonds de bourse	1.097
Affectation du résultat 1999	<u>161.038</u>
Fonds de bourse au 31/12/1999	354.985

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 4. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32567/321/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

GROUPEMENT PETROLIER LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
Bureaux: Luxembourg, 31, boulevard Konrad Adenauer.

STATUTS

I. - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée GROUPEMENT PETROLIER LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l.
Le siège de l'association est à Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.
La durée de l'association est illimitée.

II. - Objet

Art. 2. L'association a pour objet l'étude de problèmes économiques et sociaux d'ordre général qui intéressent la dépense des intérêts professionnels des membres de l'industrie et du commerce du pétrole.
Elle pourra exercer toute activité se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

III. - Membres Associés

Art. 3. Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois.
Peuvent devenir membres de l'association les personnes physiques ou morales qui s'occupent de l'importation du commerce de carburants et/ou combustibles liquides ou gazeux et/ou de tous produits provenant du raffinage du pétrole.
Toute personne désirant faire partie de l'association doit en faire la demande au conseil d'administration.
Les demandes d'admission impliquent l'adhésion sans réserve aux statuts de l'association et sont transmises par le conseil d'administration à l'assemblée générale pour décision.
Le conseil d'administration peut coopter de nouveaux associés, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.
Une décision de refus de l'assemblée générale n'a pas à être motivée.

Art. 4. La qualité de membre de l'association se perd:

- a) par la démission volontaire à adresser par lettre recommandée au conseil d'administration au moins six mois avant la fin de l'exercice en cours;
- b) par le refus ou l'omission de verser la cotisation dans les trois mois de la présentation de la quittance;
- c) par la signification par lettre recommandée de la décision d'exclusion prononcée contre un associé par l'assemblée générale pour motifs graves. Le membre démissionnaire ou exclu reste tenu des engagements sociaux existant à la date à laquelle sa démission ou son exclusion est devenue effective et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées ni faire valoir un droit sur le fonds social.

IV. - Administration

Art. 5. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de treize membres au maximum. Les administrateurs sont choisis parmi les associés personnes physiques ou les dirigeants des associés personnes morales. Il sont élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions sont gratuites.

Pour l'élection au conseil d'administration, les candidatures doivent être déposées par écrit au siège de l'association trois jours ouvrables avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. Ils sont désignés chaque fois pour un terme de 3 ans et sont rééligibles à ces fonctions.

Art. 6. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration représente l'association. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière de l'association à un secrétaire général choisi ou non parmi les associés ou les dirigeants des sociétés associées.

L'association est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs parmi lesquelles figure obligatoirement celle du président ou du vice-président. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont soutenues au nom de l'association, poursuites et diligences du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, à l'initiative soit de son président, soit de trois administrateurs, soit d'un quart des membres de l'association, chaque fois que les intérêts de celle-ci l'exigent.

Il ne peut délibérer valablement que sur les points figurant à l'ordre du jour, et si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les administrateurs peuvent donner mandat écrit à un autre membre du conseil d'administration pour les représenter à une réunion. Personne ne peut être porteur de plus d'un mandat.

Les réunions sont présidées par le président, ou en son absence, par le vice-président.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix du président ou, en son absence, de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Des personnes étrangères au conseil d'administration n'y sont admises qu'avec l'accord de la majorité absolue des administrateurs en fonction.

Art. 7. Il est institué au sein du conseil d'administration un comité exécutif de quatre membres qui assure la gestion courante des affaires de l'association dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.

Le Comité exécutif comprend obligatoirement le président et le vice-président du conseil d'administration. Les deux autres membres sont élus annuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des voix.

Art. 8. Un commissaire, chargé de vérifier la comptabilité ainsi que les comptes arrêtés par le conseil d'administration à la clôture de l'exercice social, est désigné chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

Le commissaire peut être choisi ou non parmi les associés. Il peut prendre connaissance – sans déplacement, de tous les documents comptables de l'association.

V. - Exercice Social, Comptes, Budget, Assemblée Générale

Art. 9. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, avant le 31 mai, les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire aux fins d'élire, le cas échéant, les administrateurs, de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et d'approuver le budget de l'exercice en cours.

Art. 10. Le conseil d'administration peut en tout temps convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que l'intérêt social l'exige, pour lui soumettre les propositions qu'il juge utiles ou pour procéder à un échange de vues sur des questions déterminées; il doit la convoquer lorsqu'au moins un quart des associés le demande.

Les assemblées générales sont convoquées par lettre recommandée adressée huit jours au moins avant l'assemblée générales mentionnent l'ordre du jour ainsi que les date, heure et lieu de réunion.

Aucune résolution ne peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour.

Chaque associé dispose d'une voix aux assemblées générales.

Art. 11. Les sociétés associées ne peuvent se faire représenter aux assemblées que par un membre de leur direction investi des pouvoirs nécessaires pour engager sa société.

D'autre part, chaque associé ne peut se faire représenter que par un autre associé, porteur d'une procuration écrite.

Aucun associé ne peut représenter plus d'un associé aux assemblées.

Art. 12. Quel que soit l'objet de la délibération, l'assemblée générale, sous réserve des prescriptions légales et de ce qui est dit ci-après sub article 13, ne délibère valablement que si les deux tiers des associés sont présents ou valablement représentés à la réunion. Elle prend ses décisions à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'association.

Sont réservés à la décision de l'assemblée générale les points suivants:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation des budgets et des comptes;
- 4) la dissolution de l'association;
- 5) l'admission et l'exclusion d'associés;
- 6) la fixation des cotisations.

En ce qui concerne la modification des statuts, l'assemblée délibère et prend ses décisions conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 14. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les associés qui le demandent. Ils sont consignés dans un registre spécial, conservé au siège social, où tous les associés peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

Les expéditions ou extraits sont signés par le président ou par deux administrateurs.

VI. - Cotisations

Art. 15. La cotisation annuelle se compose d'une part fixe, qui ne peut dépasser frs 10.000,- (dix mille francs) ainsi que d'une part variable, qui ne peut dépasser 0,35 pro mille du chiffre d'affaires, hors droits d'accises et TVA, réalisé par chacun des associés au cours de son dernier exercice clôturé.

Au sens du présent article, on entend par chiffre d'affaires, les recettes des ventes réalisées dans le cadre des activités luxembourgeoises pour ce qui concerne les produits suivants:

Essences, gasoils (diesel et colorés), huiles et lubrifiants.

L'assemblée générale ordinaire fixe le taux des cotisations et en arrête les modalités de paiement.

VII. - Dissolution

Art. 16. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine recevra l'affectation décidée par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

(32568/999/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

12th AUGUST HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue G. Schneider.

— STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- WAVERTON GROUP Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, both represented by Mr Thorsteinn Viglundsson, accountant manager residing in Hesperange, by virtue of a single proxy under private seal given to him on April 28, 2000.

Aforesaid proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, is attached to a deed received by the undersigned notary on this day, number 5038.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare organised among themselves.

I. - Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of 12th AUGUST HOLDINGS S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, always remaining, however, within the limits established and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II. - Capital

Art. 5. The subscribed share capital is set at five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) consisting of fifty thousand (50,000) shares of a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at one hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares of a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

During the period of five years from the date of the publication of these Articles Incorporation in the Mémorial C, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearers shares. These certificates will be signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III. - General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20 % of the corporation's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday in the month of May of each year at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. - Board of Directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the corporation as well as the representation of the corporation in relation to this management shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound by the joint signature of three directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. - Supervision of the Corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. - Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

VII. - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. - Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on companies and amendments thereto.

IX. - Final Dispositions, Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2000.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2001.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) WAVERTON GROUP Limited, prenamed, forty-nine thousand shares	49,000
2) STARBROOK INTERNATIONAL Limited, prenamed, thousand shares	<u>1,000</u>
Total: fifty thousand shares	50,000

All these shares have been entirely paid in cash, so that the amount of five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) is as of now available to the corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

In addition, the shareholder paid on each subscribed share a share premium of three hundred Icelandic Krona (ISK 300.-), thus making a total share premium of fifteen million Icelandic Krona (ISK 15,000,000.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the condition provided for in article 26 of law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two hundred and ten thousand Luxembourg Francs (LUF 210,000.-).

Valuation

For the purpose of registration, the subscribed share capital of five million Icelandic Krona (ISK 5,000,000.-) and the total amount of the share premium of fifteen million Icelandic Krona (ISK 15,000,000.-) are valued at eleven million seven hundred and forty-three thousand six hundred Luxembourg francs (LUF 11,743,600.-).

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2.- The following companies are appointed directors:

a) WAVERTON GROUP Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

b) STARBROOK INTERNATIONAL Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

c) BIREFIELD HOLDINGS Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.- The following company is appointed statutory auditor:

ROTHLEY COMPANY Limited, a company incorporated under the law of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 2000.

5.- Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, the shareholders meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

6.- The address of the corporation is set c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- WAVERTON GROUP Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

2.- STARBROOK INTERNATIONAL Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

les deux sont ici représentées par Monsieur Thorsteinn Viglundsson, accountant manager, demeurant à Hesperange, en vertu d'une seule procuration sous seing privé lui délivrée le 28 avril 2000.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant est restée annexée à une acte reçu en date de ce jour par le notaire instrumentant sous le numéro 5.038.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles comme suit:

I^{er}. - Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de 12th AUGUST HOLDINGS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. - Capital Social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq millions de couronnes islandaises (ISK 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (ISK 100.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts au Mémorial C, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. - Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV. - Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article soixante de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personnes(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. - Exercice Social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. - Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

IX. - Dispositions Finales, Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) WAVERTON GROUP Limited, prédésignée, quarante-neuf mille actions	49.000
2) STARBROOK INTERNATIONAL Limited, prédésignée, mille actions	<u>1.000</u>
Total: cinquante mille actions	50.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de couronnes islandaises (ISK 5.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les actionnaires ont payé en sus pour chaque action souscrite une prime d'émission de trois cents couronnes islandaises (ISK 300,-) par action, soit une prime d'émission totale de quinze millions de couronnes islandaises (ISK 15.000.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article vingt six de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 210.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit de cinq millions de couronnes islandaises (ISK 5.000.000,-) et le montant de la prime d'émission totale de quinze millions de couronnes islandaises (ISK 15.000.000,-) sont évalués à onze millions sept cent quarante-trois mille six cents francs luxembourgeois (LUF 11.743.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:

a) WAVERTON GROUP Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

b) STARBROOK INTERNATIONAL Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

c) BIREFIELD HOLDINGS Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3.- A été nommée commissaire aux comptes:

ROTHLEY COMPANY Limited, une compagnie enregistrée sous la loi Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2000.

5.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

6.- L'adresse de la société est établie c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Viglundsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2000, vol. 849, fol. 72, case 10. – Reçu 117.773 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(32569/239/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

AH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 12, rue G. Schneider.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg),.

There appeared:

1. - Mr Arsaell Hreidarsson, industrial, residing in Leidhamrar, 18, Reykjavik,
 2. - Mrs Hronn Júlíusdóttir, bank employee, residing in Leidhamrar, 18, Reykjavik,
- both represented by Mr Thorsteinn Viglundsson, accountant manager, residing in Hesperange (Luxembourg), by virtue of a single proxy under private seal given to him in Reykiavik, on April 19, 2000.

Aforesaid proxy, after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare organised among themselves.

I. - Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of AH HOLDING S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, always remaining, however, within the limits established and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II. - Capital

Art. 5. The subscribed share capital is set at sixty million Icelandic Krona (ISK 60,000,000.-) consisting of six hundred thousand (600,000) shares of a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at five hundred million Icelandic Krona (ISK 500,000,000.-) consisting of five million (5,000,000) shares of a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

During the period of five years from the date of the publication of these Articles Incorporation in the Mémorial C, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearers shares. These certificates will be signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III. - General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20 % of the corporation's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday in the month of May of each year at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. - Board of Directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the corporation as well as the representation of the corporation in relation to this management shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound by the joint signature of three directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. - Supervision of the corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. - Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

VII. - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. - Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on companies and amendments thereto.

IX. - Final dispositions - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2000.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2001.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) Mr Arsaell Hreidarsson, prenamed, three hundred thousand shares	300,000
2) Mrs Hronn Júlíusdóttir, prenamed, three hundred thousand shares	<u>300,000</u>
Total: six hundred thousand shares	600,000

All these shares have been entirely paid in cash, so that the amount of sixty million Icelandic Krona (ISK 60,000,000.-) is as of now available to the corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

In addition, the shareholder paid on each subscribed share a share premium of two hundred Icelandic Krona (ISK 200.-), thus making a total share premium of one hundred and twenty million Icelandic Krona (ISK 120,000,000.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the condition provided for in article 26 of law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one million two hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,200,000.-).

Valuation

For the purpose of registration, the subscribed share capital of sixty million Icelandic Krona (ISK 60,000,000.-) and the total amount of the share premium of one hundred and twenty million Icelandic Krona (ISK 120,000,000.-) are valued at one hundred and five million six hundred and ninety-two thousand four hundred Luxembourg francs (LUF 105,692,400.-).

General meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. - The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).
2. - The following companies are appointed directors:
 - a) Mr Arsaell Hreidarsson, industrial, residing in Leidhamrar, 18, Reykjavik,
 - b) Mrs Hronn Júlíusdóttir, bank employee, residing in Leidhamrar, 18, Reykjavik
 - c) Mr Þorsteinn Einarsson, attorney-at-law, residing in IS-210 Gardabaer, Kjarrmoar 26.
3. - The following company is appointed statutory auditor:
ROTHLEY COMPANY LIMITED, a company incorporated under the law of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
4. - The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year 2000.
5. - Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.
6. - The address of the corporation is set c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. - Monsieur Arsaell Hreidarsson, industriel, demeurant à Leidhamrar, 18, Reykjavik,
 2. - Madame Hronn Júlíusdóttir, employée de banque, demeurant à Leidhamrar, 18, Reykjavik,
- les deux sont ici représentés par Monsieur Þorsteinn Viglundsson, accountant manager, demeurant à Hesperange (Luxembourg),

en vertu d'une seule procuration sous seing privé lui délivrée à Reykjavik (Islande), le 19 avril 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles comme suit:

I. - Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de AH HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante millions de Couronnes Islandaises (ISK 60.000.000,-), représenté par six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale de cent Couronnes Islandaises (ISK 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cents millions de Couronnes Islandaises (ISK 500.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent Couronnes Islandaises (ISK 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts au Mémorial C, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. - Assemblées générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV. - Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article soixante de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personnes(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mil neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Monsieur Arsaell Hreidarsson, prénommé, trois cent mille actions	300.000
2) Madame Hronn Júlíusdóttir, prénommée, trois cent mille actions	<u>300.000</u>
Total six cent mille actions	600.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante millions de Couronnes Islandaises (ISK 60.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les actionnaires ont payé en sus pour chaque action souscrite une prime d'émission de deux cents Couronnes Islandaises (ISK 200,-) par action, soit une prime d'émission totale de cent vingt millions de Couronnes Islandaises (ISK 120.000.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article vingt six de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ un million deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.200.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit de soixante millions de Couronnes Islandaises (ISK 60.000.000,-) et le montant de la prime d'émission totale de cent vingt millions de Couronnes Islandaises (ISK 120.000.000,-) sont évalués à cent cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre cents francs luxembourgeois (LUF 105.692.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. - Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:

- a) Monsieur Arsaell Hreidarsson, industriel, demeurant à Leidhamrar, 18, Reykjavik,
- b) Madame Hronn Júlíusdóttir, employée de banque, demeurant à Leidhamrar, 18, Reykjavik,
- c) Monsieur Porsteinn Einarsson, attorney-at-law, demeurant à IS-210 Gardabaer, Kjarrmoar 26.

3. - A été nommée commissaire aux comptes:

ROTHLEY COMPANY LIMITED, une compagnie enregistrée sous la loi Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2000.

5. - Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

6. - L'adresse de la société est établie c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : T. Viglundsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2000, vol. 849, fol. 72, case 11. – Reçu 1.059.957 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(32570/239/463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2000.

**SMITHKLINE BEECHAM INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.233.

Acte constitutif publié à la page 6591 du Mémorial C, n° 138 du 11 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 96, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32517/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

**SMITHKLINE BEECHAM LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.871.

Acte constitutif publié à la page 44684 du Mémorial C, n° 931 du 7 décembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 96, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32518/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TEAMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 40.527.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas

Un administrateur

(32528/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TEAMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.527.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Un administrateur

(32529/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TEAMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.527.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Un administrateur

(32530/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

TEAMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.527.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires,
tenue à Luxembourg en date du 19 mai 2000*

L'Assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

P. Rochas
Un administrateur

(32531/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2000.
